Image not found or type unknown

crdit voiture 20 ans apres

Par **pascalou**, le **15/05/2009** à **13:15**

bonjour
je contracte en 88 un credit voiture ne pouvant plus payer je depose la voiture sur le parking
TELEPHONNE A LA SOCIETE DE CREDIR ET je quitte la reunion ou je vivais ...
aujourd'hui un plateau telephonique me reclame 25000e ,(le taux du credit etait a 20%5 ,)que je ne peux payer ai je un recours???
JE DOIS DONNER UNE REPONSE LUNDI AFIN DE PAYER CETTE DETTE ,,
ai je une autre solution , ??

je suis au 36IEME DESSOUS!!!

Par **ardendu56**, le **15/05/2009** à **19:54**

pascalou, bonsoir

Le 5 juin 2008 a été adoptée la loi portant réforme des [fluo]prescriptions [/fluo]en matière de procédure civile. L'objectif de cette loi est de simplifier le méandre des délais de prescription tel que nous le connaissons actuellement.

Si la facture impayée n'a jamais été portée à votre connaissance! L'article 2272 du code civil qui établi une présomption de paiement interdit au créancier négligeant ou imprudent de réclamer toute somme, au bout d'un certain laps de temps :
Crédit : crédit auto, location-vente, avec option d'achat ou paiement fractionné ou différé :
le délai est de 2 ans à compter de chaque mensualité (art L 311-37 du Code de la consommation).

Vous êtes dans vos droits mais attendez-vous à être harcelé, téléphone, courrier, menace de tribunal, huissier... Ne céder pas et bon courage à vous.

Par **pascalou**, le **15/05/2009** à **20:15**

merci de me répondre car je vais tres mal et je suis sur le point de faire un bettise!! merci encore de cette info
pascalou

Par **ardendu56**, le **15/05/2009** à **20:44**

pascalou, re bonsoir

Ne faites pas une bêtise !
Mais préparez-vous à un harcellement téléphonique, courrier...
Ce ne sera pas facile à supporter.

N'hésitez pas à rappeler le forum. Et pas de bêtise ça n'en vaut pas la peine.

Bien à vous.

Par **pascalou**, le **15/05/2009** à **20:52**

Merci

Par **pascalou**, le **18/05/2009** à **11:44**

Bonjour
sans vouloir vous harceler connaissez vous juridiquement la puissance des ste de rachat de dette?? car la ste qui a pris contact
pour ce dossier en fait partie, de plus impossible de connaitre leur adresse ni à nantes ni à paris??
merci
pascalou

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **12:54**

bonjour, avez vous contactez l'association ACABE et Crésus comme je vous l'ai indiqué, également la CLCV adresse ci-dessous, rachat de crédit ça vaut pas le coup, voyez le Tribunal d'Instance pour obtenir un délai de grace de deux ans maximum, pensez à déposer un dossier de surendettement.

[fluo]Il vous faut gagner du temps[/fluo], ça vaut vraiment pas le coup de faire une betise pour ça, vous savez il y a actuellement beaucoup de gens dans la merde, battez vous, ce n'est pas la fin du monde, tenez bon, cordialement

[fluo]CLCV[/fluo]

23, avenue de Nîmes
34000 MONTPELLIER

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Tél. : 04 67 60 31 10
Fax : 04 67 60 34 14
montpellier@clcv.org

Par **pascalou**, le **18/05/2009** à **15:18**

bonjour
J 'AI CONTACTE ACADE COMME VOUS ME L AVEZ CONSEILLE!
ILS ONT L AIR TOUT A FAIT GENIAUX ,MAIS POUR LE MOMENT JE N AI PAS RAPPELLE LA STE DE RECOUVREMENT J ATTENDS !
COMME JE N'AI PAS REUSSI A RECEVOIR LEUR ADRESSE JE PENSE QU'IL FAUT ATTENDRE QU'ILS ME SIGNIFIE PAR COURRIER CE DONT IL ME RECLAME PEUT ETRE EST CE UNE UNE ERREUR DE MA PART MIS J'AI L'IMPRESSION AVEC LE RECUL DE ME JETER DANS LA GUEULE DU LOUP EN LES RECONTAC
TANT.JE TROUVE UN PEU LEGER DE RECLAMER PAR TELEPHONE 25000e A QUELQU'UN ET UN PEU FACILE EGALEMENT, SURTOUT APRES 20 ANS , MON SEUL SOUCIS SUIS JE PARTIE DE LA EEUNION EN 89 OU EN 90 d apres tout ce que j ai lu il y a prescription apres 20 ANS etIMPOSSIBLE DE ME SUOVENIR!!

MERCI ENCORE

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **19:01**

de rien, du courage encore et bonne soirée à vous

Par **pascalou**, le **21/05/2009** à **20:10**

j' abuse mais vous m'adressez un message pour les deux ans sans rappel ect ect , probablement que j'ai eu des rappels mais j'ai quitté l'ile de la reunion et je n'ai pas recu les relances là ou j'etais ensuite !!!ils auraient pu puisque j'ai repris d'autreS credit Depuis et mon adresse etait toute aussi facile a trouver!!
Ceci dit cette societe de relance dredirec a tres mauvaise presse!
j'ai la tete qui va exploser!!
PASCALOU

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés